

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune de Ambarès - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement en PLAI (opération en diffus) - Année 2011 - Décision

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI situé 8 rue du Brandier sur la commune d'Ambarès.

L'ensemble de cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain du quartier de Génicart à Lormont et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH, conformément aux dispositions des délibérations précédemment citées.

Conformément à la fiche 1 du RIHPV de la CUB approuvé par la délibération 2007/122 du 23 février 2007, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'ANRU à parité avec la commune d'implantation.

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Participation de l'ANRU	24 720.40 euros	50 %
Participation de la Commune	6 000,00 euros	12 %
Participation de la CUB	6 000,00 euros	12 %
Participation d'Aquitannis	12 720.40 euros	26 %
Total du dépassement de la charge foncière	49 440.80 euros	100 %

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 49 440.80 euros. La participation de l'ANRU est de 24 720.40 euros représentant 50%, la commune d' Ambarès participe à hauteur de 6 000 euros soit 12 % et Aquitanis participe pour un montant de 12 720.40 euros soit 26 %.

La participation financière communautaire au titre de la surcharge foncière s'élève à 6 000 euros représentant 12 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n°2000/1009 - 2 000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la délibération communautaire n°2006/0759 en date du 27 octobre 2006 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont,

Vu les délibérations du Conseil municipal d'Ambarès n°126/09 en date 21 août 2009 approuvant l'octroi d'une subvention au titre de la surcharge foncière à l'OPH Aquitanis,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT

les engagements financiers pris par la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur du projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont ;

DECIDE :

Article 1 :

La participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération d'acquisition amélioration d'un logement financé en PLAI à hauteur de 6 000 euros maximum,

Article 2 :

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 204, article 20417 fonction 72 programme HC33 CRB UE 00 ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2011

M. VÉRONIQUE FAYET